

### Appel à Candidature (1<sup>er</sup> appel)

La Direction Générale lance un appel à candidature **en interne** pour l'accès au poste de **Chef de Division Développement et Relation Client** au niveau de la Direction Régionale Orient relevant du Pôle Réseau.

Les candidats répondant aux critères ci-dessous peuvent retirer les fiches de candidature auprès de leur formation de travail, du secrétariat de la Division Développement des Compétences / DRH, du site de l'emploi public [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma) ou à travers l'espace Intranet.

Poste à pourvoir	Profils requis	Compétences
<b>Chef de Division Développement et Relation Client/</b>  <b>Direction Régionale Orient</b>	-Chef de Division et assimilé ayant une ancienneté(*) d'au moins 2 ans dans le poste ; Ou -Chef d'Agence ayant une ancienneté(*) d'au moins 2 ans dans le poste ; Ou -Chef de Service ayant une ancienneté(*) d'au moins 3 ans dans le poste ; Ou -Cadre de formation Bac+3 (licence ou équivalent) minimum, ayant une ancienneté(*) d'au moins 5 ans dans la filière Affiliés ou Assurés.	-Connaissance de la réglementation et de l'environnement institutionnel de la protection sociale ; -Maîtrise des métiers de la CNSS ; -Capacité à superviser l'activité des agences rattachées à la Direction Régionale dans le respect des procédures et législations en vigueur ; -Capacité à réaliser les objectifs et à suivre les indicateurs de performance de la Région ; -Capacités organisationnelles ; -Capacité à représenter la CNSS au niveau de la Région ; -Esprit de synthèse, force de proposition vis-à-vis du Pôle Réseau.

Les dossiers de candidature doivent contenir les pièces suivantes :

- Demande de candidature
- CV
- Plan stratégique et méthodologie de travail pour le fonctionnement et la performance du poste à pourvoir.

Les dossiers doivent parvenir à la Direction des Ressources Humaines par courriel envoyé uniquement à l'adresse **aac2021@cnss.ma** au plus tard le **28 Mai 2021** et seront instruits par une commission Ad Hoc désignée à cet effet.

**(\*) L'ancienneté**

- Dans le poste : elle prend effet à compter de la date de la 1<sup>ère</sup> nomination dans le poste jusqu'à la date de l'appel à candidature.
- A la CNSS : elle prend effet à compter de la date de prise de service jusqu'à la date de l'appel à candidature.

NB : Les dossiers incomplets ne seront pas traités.



**Hassan BOUBRIK**  
**Directeur Général**

